

/JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85 - 464 DU 25 NOVEMBRE 1985.-

portant nomination du Président et des
Membres du Conseil d'Administration de
la Loterie Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et les Statuts-type des Sociétés d'Etat annexés à ladite Loi ;
- VU le décret N° 84-141 du 23 Mars 1984, portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU le décret N° 84-216 du 23 Mai 1984 portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 13 Novembre 1985.

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale du Bénin (L.N.B.) les personnes ci-après désignées :

- Raphaël POSSET, Représentant du Ministre des Finances et de l'Economie, Ministre de tutelle ;
- Salamitou BIO, Représentante du Ministre des Finances et de l'Economie, Ministre de tutelle ;
- Boniface KOTOKOE, Représentant du Comité Syndical de la Loterie Nationale du BENIN.

.../...

- Honoré AGOSSOU, Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;
- Michel HOUNME, Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Sanni SINAKPARE Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Achimi Abdou RAZACK, Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- Urbain GBAGUIDI, Représentant du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- Antoine TOUKO, Représentant du Comité de Défense de la Révolution de la Loterie Nationale du Bénin.

Article .- Le Camarade Raphaël POSSET est nommé Président du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale du Bénin.

Article 3.- Le présent décret, qui abroge le décret N° 84-216 du 23 Mai 1984 susvisé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 25 NOVEMBRE 1985.-

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

- 3 -

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliatioms : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC 2 LPE 4
AUTRES MINISTERES 21 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 2 DCCT-GDE CHANC.-
ONEPI 3 IGE 3 LNB 4 MEMBRES DU CA/LNB 9 JORPB 1.